

LA LETTRE FONJEP

Vincent Hamez Photography

● Rôle des comités régionaux du Fonjep ● Thèmes de travail prioritaires ● Postes Fonjep en région ●

→ ÉDITO

En 2017, l'action des comités régionaux a été précisée dans une feuille de route cadre et dans l'instruction interministérielle du 19 décembre 2017¹, et les délégués régionaux du Fonjep ont été élus. Cette année, les comités lancent donc leurs travaux en définissant des thématiques prioritaires sur leur territoire. Ce travail est notamment alimenté par les résultats de l'enquête sur les postes Fonjep, menée par le Commissariat à l'égalité des territoires en 2016 et 2017. Ils contribuent en effet à mieux connaître les associations bénéficiaires d'un poste Fonjep dans chaque région, et offrent une base de réflexion commune aux associations, collectivités et représentants de l'État, tous membres des comités.

*Nadine Dussert, présidente du Fonjep.
Kaïs Marzouki, Commissariat général à l'égalité des territoires (Cget).*

→ LES COMITÉS RÉGIONAUX DU FONJEP

En 2017, le Conseil d'administration du Fonjep a élu 16 délégués régionaux sur proposition des assemblées générales des comités Fonjep dans les régions. Quel est leur rôle, comment vont-ils fonctionner et sur quels sujets vont-ils travailler ?

Les comités régionaux sont partie intégrante du Fonjep. Leur action est précisée dans une feuille de route cadre et dans l'instruction interministérielle du 19 décembre 2017¹. Comme le Conseil d'administration national du Fonjep, un comité regroupe au niveau régional des représentants des services de l'État et des collectivités territoriales, et des représentants de toute association bénéficiaire d'une aide du Fonjep. Ils sont les lieux privilégiés de la mise en œuvre de la charte d'engagements réciproques renouvelée en 2014 par l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales et de la charte de cogestion du Fonjep qui en découle. En leur sein, l'État et les associations s'engagent à « *créer des conditions favorables pour une dynamique de travail collaboratif, à contribuer à la constitution de connaissances et au partage d'analyses sur leurs champs d'intervention, et à être force de proposition de projets et expérimentations à co construire entre l'État, les collectivités territoriales et les associations* »



Photo by Rawpixel on Unsplash

1- Instruction interministérielle n° 2017-194 du 19-12-2017 relative au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

→ LES MISSIONS DES COMITÉS RÉGIONAUX FONJEP

PRIORITÉS NATIONALES

Participer à l'assemblée générale et aux travaux des différentes commissions du Fonjep (notamment la « Commission territoires » qui réunit régulièrement tous les délégués régionaux).

Deux délégués régionaux élus par leurs pairs participent au Conseil d'administration du Fonjep.

Répondre aux saisines de la « Commission Adhésion » pour donner un avis sur les demandes d'adhésion des associations non adhérentes et non affiliées.

Participer selon les demandes aux travaux de réflexion et d'études nationaux.

PRIORITÉS RÉGIONALES

Développer avec les services de l'État et les collectivités territoriales et les associations de jeunesse et d'éducation populaire, divers projets relevant du champ de ces dernières. Soumettre au Conseil d'administration du Fonjep une demande de soutien pour les financer.

Répondre aux demandes d'observation, de diagnostic et de prospective territoriale émanant des services de l'État, des collectivités territoriales et les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Faire connaître et reconnaître le Fonjep et ses projets dans leur région. Créer les conditions de nouvelles conventions de soutien de la vie associative régionale via : Conseil régional, Conseil départemental, Communes, CAF, etc.

Les délégués sont les correspondants du Fonjep en région et les interlocuteurs privilégiés des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales sur les questions relatives aux postes Fonjep.

En fonction du contexte local, chaque D-R-D-JSCS mentionnera dans la feuille de route régionale les orientations et les chantiers qui lui apparaissent prioritaires.

● EN SAVOIR +

Rendez-vous sur www.fonjep.org rubrique *En région*

→ CARTE DES MEMBRES DES COMITÉS RÉGIONAUX DU FONJEP

Sont invités à participer aux comités régionaux du Fonjep les représentants de toute association bénéficiaire d'une aide du Fonjep, les représentants des services de l'État et des collectivités territoriales. À ce jour, 12 comités sur 16 sont constitués.

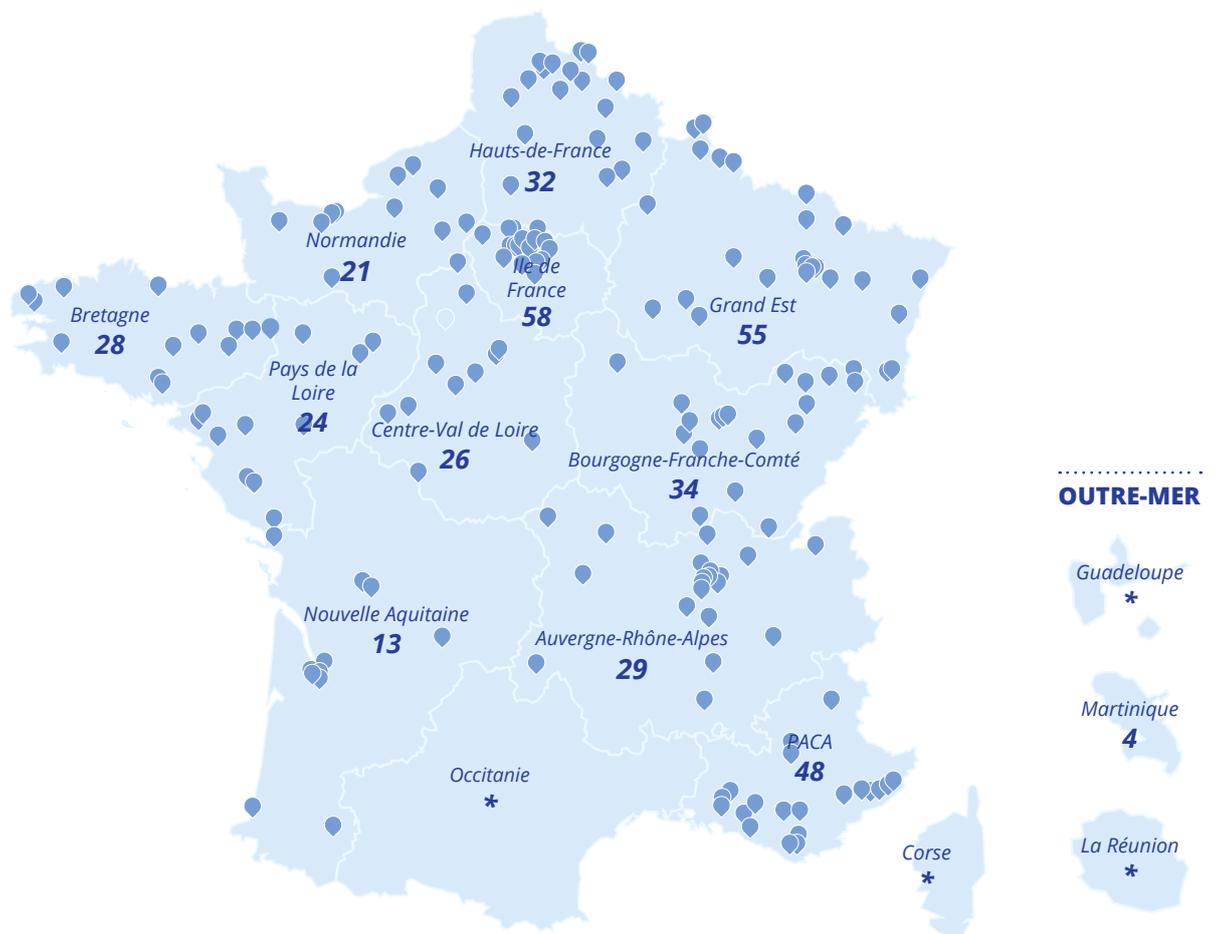
372
membres
au total

dont

348
représentants
associatifs

21
représentants
de l'État

3
représentants
de collectivités



* Comités en cours de constitution

→ QUELLES SONT LES THÉMATIQUES DE TRAVAIL RETENUES PAR LES COMITÉS RÉGIONAUX ?

12 comités régionaux se sont réunis pour définir leurs sujets prioritaires de travail. Parmi les thèmes retenus, des préoccupations communes se dessinent.

Les modèles socio-économiques

Huit régions ont décidé d'inscrire dans leurs travaux la question des modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire et plus largement des conditions de leur pérennité. Cela pourra utilement s'articuler au travail en cours mené au niveau national, et notamment aux expérimentations prévues en 2018 et 2019¹.

L'engagement, et particulièrement celui des jeunes

C'est un sujet de préoccupation central pour sept comités régionaux qui souhaitent travailler sur la façon de laisser plus de place aux jeunes dans la vie associative et de renforcer leur engagement bénévole. Trois autres comités souhaitent également travailler sur l'engagement, mais de façon plus large : quelles formes et quel sens peut prendre l'engagement aujourd'hui, notamment dans la gouvernance ?

La co-construction des politiques publiques de jeunesse

Quatre comités régionaux souhaitent inscrire dans leurs priorités un travail sur la mise en œuvre de la co-construction en région. Il s'agit notamment d'identifier les conditions d'une meilleure reconnaissance des acteurs et de réaffirmer cette méthode d'action inscrite dans la charte du Fonjep pour construire une politique publique qui tienne compte d'un diagnostic partagé entre État, collectivité et associations sur le territoire.

Le territoire

Cinq comités incluent spécifiquement l'approche territoriale de comme une priorité de travail, même si les prismes peuvent varier. Sont ainsi identifiés comme sujet à travailler : la territorialisation des interventions, la couverture et l'équité territoriale, la prise en compte de la diversité des territoires et de leurs dynamiques, ou encore l'apport du Fonjep à la structuration de projets de territoire.

Auvergne-Rhône-Alpes

 **Mélanie ROUSSET**
mr@rhone-alpes.centres-sociaux.org

-  Place et engagement des jeunes.
-  Reconnaissance des acteurs et co-construction de politiques publiques.
-  Modèles socio-économiques et sens.

Bourgogne-Franche-Comté

 **Sandrine CARBONEL**
udmjc21.scarbanel@gmail.com

-  Engagement.
-  Dynamiques territoriales à différentes échelles.
-  Développement des compétences et formation.

Bretagne

 **Marie-Laure DAVY**
marie-laure.davy@leolagrange.org

-  Engagement au sens large (dans tous les modes et gouvernance).
-  Éducation et accès à l'information
-  Modèles socio-économiques.

Centre-Val de Loire

 **Jean-Claude DUMOULIN**
dumhop@orange.fr

-  Modèle socio-économique.
-  Engagement et implication des jeunes.
-  Réaffirmer la co-construction au sein du Comité régional.

Grand Est

 **Yann FREMEAUX**
direction@fmjclorraine.org

-  Place des jeunes dans la vie associative.
-  Travailler sur la question du décloisonnement des fonds et du fond.
-  Place de l'éducation populaire vis-à-vis des collectivités.

Hauts-de-France

 **Djill ACHIBA**
d.achiba@csc-belencontre.org

-  Couverture et équité territoriale.
-  Acteurs de l'éducation populaire.
-  En quoi le Fonjep est-il structurant pour les projets de territoire ?

Île-de-France

 **Jérôme CACCIAGUERRA**
j.cacciaguerra@urhaj-idf.fr

-  Travail sur les modèles socio-économiques.
-  Co construction des politiques publiques entre État, Association et collectivités.
-  Évaluation et mesures d'impact.

Normandie

 **Albert LE MONNIER**
albert.le-monnier@wanadoo.fr

-  Reconnaissance des acteurs et co-construction des politiques publiques.

Nouvelle Aquitaine

 **Hubert GEORGE**
hg5533@orange.fr

-  Bénévolat et implication des jeunes.
-  Communication.
-  Modèles socio-économiques.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

 **Karim TOUCHE**
karim.touche@laligue13.fr

-  Pérennité des associations et travail sur les modèles socio-économiques.
-  Formation et échange de pratiques entre les bénéficiaires de postes Fonjep.
-  Bénévolat et implication/engagement des jeunes.

Pays de la Loire

 **Régis BALRY**
r.balry@cemea-pdll.org

-  Modèles socio-économiques.
-  Engagement de la jeunesse.
-  Gouvernance associative.
-  Co-construction des politiques publiques et de jeunesse sur les territoires.

Martinique

 **Frédéric CONTAULT**
frederic.cemeamartinique@gmail.com

-  Relation aux politiques.
-  Modèles socio-économiques.
-  Jeunesse, le bénévolat : quel sens aujourd'hui ?
-  Territorialisation des interventions.
-  Revalorisation de l'éducation populaire.

 Thématiques de travail  Délégués régionaux Fonjep

* Certains comités régionaux n'ont pas encore défini leurs axes de travail prioritaires

En 2016, année sur laquelle portait l'enquête, 3 467 associations ont bénéficié d'au moins un poste Fonjep.

Quelles associations bénéficient des postes Fonjep dans les régions ? Quelles actions permettent-ils de mener ? Existe-t-il des spécificités régionales ? L'enquête menée en 2016 et 2017 par le Commissariat général à l'égalité des territoires (Cget) - avec l'appui de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) - apporte un éclairage qui peut contribuer à nourrir les analyses des comités régionaux.

Les associations bénéficiaires de postes Fonjep

Si en moyenne 74 % des associations bénéficiaires sont des associations locales et 23 % des têtes de réseau, en Normandie les associations locales étaient plus représentées parmi les bénéficiaires (83 %) tout comme à la Réunion (78 %), tandis qu'à l'inverse les têtes de réseaux étaient proportionnellement plus nombreuses à bénéficier d'un poste Fonjep en Guadeloupe (45 %).

Le nombre moyen de salariés dans les associations bénéficiaires est de 17 équivalents temps plein (ETP). Ce sont les associations des Hauts-de-France et d'Île-de-France qui comptent en moyenne le plus de salariés (respectivement 28 et 22 ETP par association bénéficiaire).

Le nombre moyen de bénévoles cache de très fortes disparités territoriales. En outre-mer, en Corse, mais aussi dans le Centre-Val de Loire et le Grand Est, le nombre moyen de bénévoles est nettement plus faible qu'ailleurs, tout comme en Auvergne-Rhône-Alpes et dans les Pays de la Loire.



Photo by Rawpixel on Unsplash

Si en moyenne 63 % des associations bénéficiaires des postes Fonjep agissent dans au moins en partie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), cette proportion atteint 73 % en Île-de-France, 75 % en PACA, et 72 % dans les Hauts-de-France. C'est assez logique si l'on considère que ces trois régions rassemblaient 58 % des habitants de ces quartiers en 2016¹. La proportion

est encore plus élevée en Guadeloupe et à la Réunion (respectivement 91 % et 89 %), territoires dans lesquels les QPV regroupent respectivement 12 % et 19 % de la population².

En moyenne 48 % des associations interviennent dans des zones de revitalisation rurale (ZRR) mais c'est bien entendu nettement plus sur les territoires où ces zones sont plus nombreuses comme en Guadeloupe (91 %) en Occitanie (70 %) et en Corse (75 %).

Qui sont les titulaires des postes Fonjep ?

Un poste Fonjep est majoritairement occupé par une femme (60 %), titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou plus, et l'ancienneté moyenne du poste est de 7,5 ans. Quelques spécificités régionales sont à noter : en Guadeloupe la proportion de femmes atteint 78 %, en Pays de la Loire et Île de France la proportion de diplômés de niveau 3 et plus est de 85 % tandis qu'en Martinique il n'est que de 26 %. Enfin, l'ancienneté du poste dans l'association est plus élevée que la moyenne en Nouvelle Aquitaine et en Corse.

Le temps de travail des postes Fonjep est généralement partagé entre des actions d'animation et d'intervention sociale en contact direct avec le public (35 % du temps), de la conduite de projets et d'équipe (30 %) et de la coordination d'activités (27 %). En Corse, Normandie et Pays de la Loire, la dominante « animation » est encore plus marquée et atteint environ 45 % du temps. En Guadeloupe, les postes Fonjep se consacrent plus à la coordination d'activités, ce qui doit être relié au fait que dans ce territoire, 45 % des associations bénéficiaires d'un poste Fonjep sont des « têtes de réseau » (contre 23 % au national).

53 % des projets associatifs soutenus par les postes Fonjep s'adressent à un public de jeunes, 35 % à un public d'enfants, 29 % à un public d'adultes et 28 % à tous les publics. En Normandie et en Pays de la Loire, le pourcentage d'associations titulaires dont le projet s'adresse aux jeunes est supérieur et dépasse les 60 %. En revanche à la Réunion, elles s'adressent majoritairement aux enfants (42 %) et moins aux jeunes (25 %) et aux adultes (21 %). En Martinique, plus de 70 % des associations déclarent travailler avec les jeunes comme avec les enfants.

1- Insee première n°1593, mai 2016

2- Cget. Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville, 2017.